

Communiqué Important Création d'un Collectif Contre la Réforme Territoriale

Après la réforme territoriale de Sarkozy en 2010, après la loi de métropolisation du 28 janvier 2014, la réforme territoriale voulue par François Hollande attaque la République décentralisée et ses fondements : proximité, libre administration, absence de tutelle d'une collectivité sur une autre, autonomie financière, solidarité nationale, démocratie locale.

Pour les agents et la CGT, réunis le 18 septembre 2014 en Assemblée Générale, la majorité actuelle, comme la précédente, ne répond pas à l'ambition d'une organisation territoriale sociale et démocratique, et d'un service public à la hauteur des besoins.

En effet, La disparition des départements au profit des métropoles, fusions ou éclatement de régions... Le gouvernement marque sa volonté d'accélérer et de renforcer la restructuration territoriale entamée sous Sarkozy.

Une nouvelle logique préside à la destinée commune, assise pour l'essentiel sur une approche gestionnaire à finalité financière. Elle vise à une réduction considérable de la sphère publique et à mettre l'appareil d'Etat au service partisan des intérêts du capital.

Toutes ces mesures sont inacceptables. Ces attaques nuisent au maintien de la cohésion sociale, de la solidarité et constitue véritable un hold-up démocratie de proximité.

Éloignant de plus en plus les citoyens des lieux de décision politique, cette régression démocratique contribue à la perte de sens de l'action publique par le citoyen, renforce l'abstention et favorise le vote de rejet.

Comme au Portugal, en Italie, en Espagne, en Grèce... il faut faire peur, affoler le peuple pour mieux asséner qu'il n'y a pas d'autres choix possibles que l'austérité et la casse continue de l'Etat et des services publics, la précarité et les reculs sociaux. Jamais la soumission de ces politiques à au système financier n'avait été aussi loin.

Cette réforme s'appuie sur un discours de culpabilisation des fonctionnaires. Les agents avec la CGT affirme à l'inverse qu'il faut considérer le Statut de la Fonction publique à sa juste valeur en ce qu'il a d'abord pour fonction d'assurer la protection des droits fondamentaux du citoyen et de garantir leur accès égalitaire aux services publics.

LA REFORME HOLLANDE / VALLS / LEBRANCHU, C'EST :

- **Moins de services publics** pour les usagers
- **Moins de démocratie** pour les citoyens avec un éloignement des lieux de décision
- **Moins d'emplois publics** : des dizaines de milliers de postes de fonctionnaire seront supprimés et des milliers de contractuels licenciés
- **Moins de moyens** pour augmenter nos salaires et améliorer nos conditions de travail
- **Moins d'investissement** faisant travailler les entreprises, en particulier le secteur du bâtiment et des travaux publics, et c'est donc plus de chômage dans le secteur privé
- **Encore plus d'argent pour les entreprises** : avec le Pacte de responsabilité et le Crédit impôt Compétitivité emploi, on atteint **230 milliards annuels** d'aides et d'exonérations fiscales et sociales financés par les comptes publics
- **Plus d'inégalités entre collectivités** : métropoles et régions vont concentrer moyens et lieux de décision, au détriment de la démocratie et du service public de proximité
- **Plus d'inégalités entre agents**. Ce sera le cas par exemple entre agents des métropoles et ceux des collectivités périphériques. Ce sera le cas aussi au sein des collectivités accueillant des personnels transférés.

LES CONSEQUENCES ET LES DANGERS POUR LES AGENTS

- L'instabilité des missions et des fonctions
- L'insécurité des parcours professionnels
- Le danger de licenciement. (mise en application de l'article 97 de la loi 84-56 du 26 janvier 1984 modifié par la loi dite de mobilité et parcours professionnels en 2009)
- Le danger de remise en cause des droits individuellement et collectivement acquis.
- Les dangers liés à l'exercice du travail dans le cadre d'une double autorité hiérarchique et fonctionnelle.
- Le danger de transformer les institutions de la fonction publique territoriale, notamment les centres de gestion en « pôle emplois de la fonction publique territoriale » en charge de réorienter le personnel privé de mission.

CONSEQUENCES DE LA SUPPRESSION DE LA CLAUSE GENERALE DE COMPETENCE DANS NOTRE DEPARTEMENT. ATTEINTES, SUPPRESSIONS, PRIVATISATION, DES MISSIONS LIEES :

- **A l'aménagement du territoire**
 - ✓ Développement de transports et d'aménagement urbain
- **Aux parcs**
 - ✓ Gestion, entretien et animation de 21 parcs
- **A l'eau et l'assainissement**
 - ✓ Multiples actions menées dans ce secteur, organisation du festival de l'Oh !
- **A l'éducation/collège**
 - ✓ Remise d'un ordinateur aux enfants entrant en 6^{ème}, aide à la demi-pension
- **A l'aide aux déplacements**
 - ✓ Remboursement de 50% de la carte Imagine R, prise en charge du forfait Améthyste
- **Aux personnes handicapées**
 - ✓ Filival, service de déplacement pour les personnes en situation de handicap
- **A la petite enfance**
 - ✓ Gestion de 76 crèches départementales
- **Aux logements sociaux**
 - ✓ Création et réhabilitation de logements sociaux
- **Aux sports**
 - ✓ Soutien financier de clubs et comités sportifs amateurs, aides aux associations sportives pour les familles et les collégiens
- **Aux loisirs**
 - ✓ Deux villages de vacances à la montagne Jean-Franco et Guébriant
- **A la culture**
 - ✓ Compagnies, théâtres de villes, bibliothèques et festivals. Musée d'art contemporain (MAC/VAL)

Le maintien de la clause générale de compétences :

- ✓ Permet à une collectivité d'intervenir en dehors de ses compétences attribuées dès lors que l'intérêt local le justifie.
- ✓ Offre la souplesse nécessaire à l'adaptation des services publics et de l'action publique aux impératifs de l'intérêt général.
- ✓ Confère aux collectivités une véritable dimension politique. Elles ne sont pas réduites au rôle de simple gestionnaire de services publics locaux dans le cadre de compétences strictement énumérées.
- ✓ Donne tout son sens au principe de libre administration des collectivités territoriales, encadré par son inscription dans le cadre des lois et règlements de la République.

LES AGENTS DU CONSEIL GENERAL, REUNIS LE 18 SEPTEMBRE EN ASSEMBLEE GENERALE AVEC LA CGT :

- **ONT DECIDE LA CONSTITUTION D'UN COLLECTIF CONTRE LA REFORME TERRITORIALE.**
- **SONT DETERMINEES A ŒUVRER AU RASSEMBLEMENT LE PLUS LARGE POSSIBLE DES FORCES SYNDICALES, DES AGENTS TERRITORIAUX, DES POPULATIONS, DES ACTRICES ET ACTEURS DU MONDE ASSOCIATIF CULTUREL ET SPORTIF**

AFIN D'EXIGER L'ABROGATION DE LA LOI DE METROPOLISATION, L'ABANDON DES PROJET DE LOI LEBRANCHU DE REFORME TERRITORIALE, L'EXIGENCE D'UNE CONSULTATION REFERENDAIRE ET D'IMPOSER D'AUTRES SOLUTIONS PERMETTANT LE DEVELOPPEMENT DES SERVICES PUBLICS, DE L'EMPLOI PUBLIC STATUTAIRE ET LEUR FINANCEMENT SOLIDAIRE.

EMPLOI, SALAIRES, SERVICES PUBLICS, PROTECTION SOCIALE, CONDITIONS DE TRAVAIL, RETRAITES, SONT L'AFFAIRE DE TOUTES ET TOUS. LES POTENTIALITES EXISTENT POUR UNE CONVERGENCE PERMETTANT DE FAIRE RECULER LE GOUVERNEMENT.

**A L'OFFENSIVE HISTORIQUE DU GOUVERNEMENT
DOIT CORRESPONDRE UNE RIPOSTE D'AMPLEUR EGALE !!!**

LA PREMIERE REUNION DU COLLECTIF SE TIENDRA A 14H00

A LA MAISON DES SYNDICATS

**APRES LE RASSEMBLEMENT DEPARTEMENTAL DE LUTTES
LE JEUDI 25 SEPTEMBRE DE 11H00 A 14H00 DEVANT LE PREFECTURE.**

LE NOMBRE DES ACTRICES ET ACTEURS DU COLLECTIF EST ILLIMITE

VOUS ETES TOUTES ET TOUS CONVIEZ A Y PARTICIPER